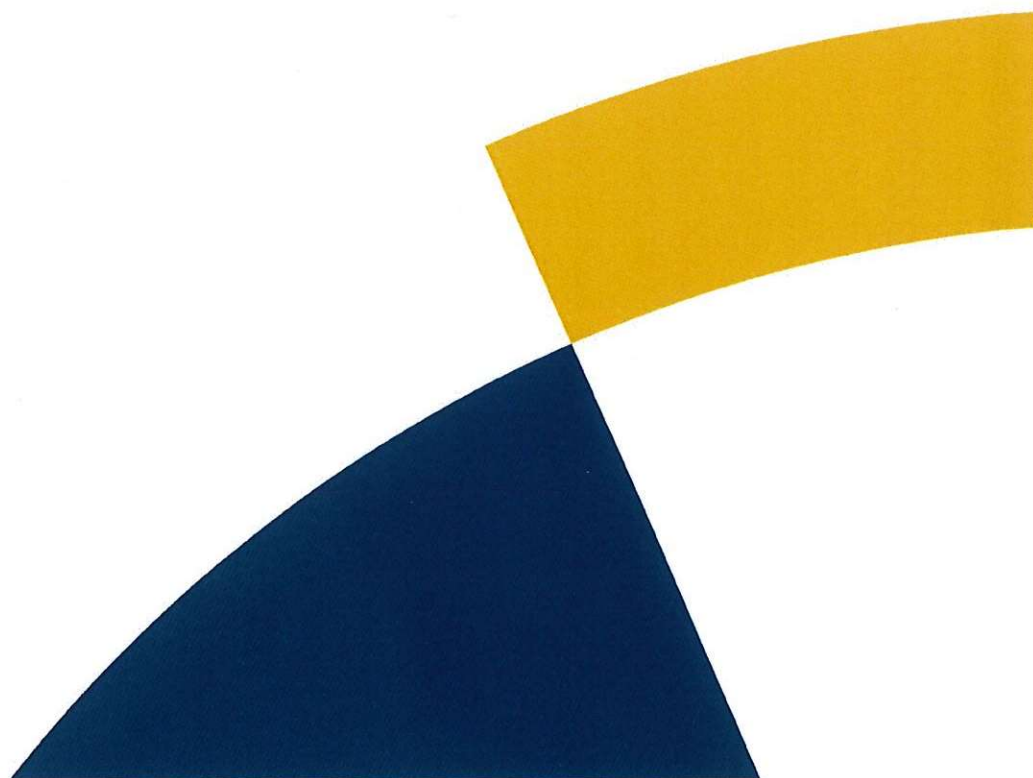


ASSOCIATION SAINT-PIERRE MILLE POSSIBLES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION SAINT- PIERRE MILLE POSSIBLES

371 AV DE L'EVECHE DE MAGUELONE
34250 PALAVAS-LES-FLOTS

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION SAINT-PIERRE MILLE POSSIBLES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06, exposé dans la note « Changements de méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Manguio, le 15 juin 2026

Le Commissaire aux comptes
PKF Arsilon Commissariat aux Comptes



Julien DUFRENE

BILAN ACTIF

BILAN ACTIF (€)	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Frais d'établissement (I)	-	-	-	-
Immobilisation incorporelles	91 403	50 328	41 075	30 447
Frais de recherche et de développement	7 886	7 886	-	1 561
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	83 517	42 442	41 075	28 886
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	8 118 286	4 695 312	3 422 974	3 667 182
Terrains	12 812	7 888	4 924	6 593
Constructions	4 966 956	2 593 483	2 373 473	2 652 838
Installations techniques, matériel et outillage industriels	932 591	735 289	197 302	247 572
Autres immobilisations corporelles	2 204 377	1 358 651	845 725	758 630
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	1 550	-	1 550	1 550
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-	-	-	-
Immobilisations financières	373 088	355 963	17 124	17 124
Participations	6 832	900	5 932	5 932
Créances rattachées à des participations	355 063	355 063	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	3 925	-	3 925	3 925
Autres immobilisations financières	7 267	-	7 267	7 267
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)	8 582 776	5 101 603	3 481 173	3 714 753
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	223 408	4 603	218 805	80 167
Créances reçues par legs ou donations	-	-	-	-
Autres créances	161 572	-	161 572	263 364
Charges constatées d'avance	93 959	-	93 959	18 913
Valeurs mobilières de placement	1 425 786	-	1 425 786	319 488
Instruments de trésorerie	-	-	-	-
Disponibilités	1 593 942	-	1 593 942	2 207 323
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	3 498 668	4 603	3 494 066	2 889 255
Frais d'émission des emprunts (IV)	-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts (V)	-	-	-	-
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)	-	-	-	-
TOTAL GENERAL ACTIF (I à VI)	12 081 445	5 106 206	6 975 239	6 604 008

BILAN PASSIF

BILAN PASSIF (€)	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	-	-
Fonds propres complémentaires	-	-
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	-	-
Autres		
Report à nouveau	- 636 441	- 517 158
Excédent ou déficit de l'exercice des activités propres	95 844	119 283
Situation nette des activités propres (sous total)	- 540 597	- 636 441
Fonds propres des activités sous gestion contrôlée	293 674	293 674
Réserves des activités sous gestion contrôlée	894 600	894 600
Report à nouveau des activités sous gestion contrôlée	905 307	559 456
Report à nouveau dont la prise en charge est différée	- 384 782	- 384 782
Report à nouveau des charges rejetées	- 330 106	- 330 106
Excédent ou déficit de l'exercice des sous gestion contrôlée	338 047	345 850
Situation nette des activités sous gestion contrôlée (sous total)	1 716 739	1 378 693
Fonds propres consommables	-	-
Subvention d'investissement	359 664	443 866
Provisions réglementées	214 709	214 709
FONDS PROPRES TOTAL (I)	1 750 517	1 400 827
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-
Fonds dédiés	757 821	850 517
FONDS DEDIES ET REPOTES TOTAL (II)	757 821	850 517
Provisions pour risques	28 750	72 000
Provisions pour charges	122 242	148 319
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES TOTAL (III)	150 992	220 319
Emprunts. et dettes auprès des établ. de crédit	2 410 717	2 666 279
Emprunts et dettes financières diverses	421 692	404 188
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	638 856	331 251
Dettes et legs ou donations	-	-
Dettes fiscales et sociales	783 941	722 526
Dettes sur immob. et comptes rattachés	383	383
Autres dettes	60 321	7 572
Instruments de trésorerie	-	-
Produits constatés d'avance	-	147
DETTES D'EXPLOITATION TOTAL (IV)	4 315 910	4 132 346
TOTAL PASSIF (I à IV)	6 975 239	6 604 008

COMPTE DE RESULTAT – 1/2

COMPTE DE RESULTAT PRODUITS (€)	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Ventes de Prestations de services	655 485	571 919
dont vente de prestations de services relatives aux activités sociales et médico-sociales	73 813	50 592
Produits de tiers financeurs		
Concours publics	8 432 119	7 369 414
dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales	8 432 119	7 369 414
Subventions d'exploitation	412 256	324 483
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	-	-
Mécénat		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	15 431	6 860
Production immobilisée	-	-
Reprises sur amort, dépréciations et provisions	99 046	190 250
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	18 501	-
Utilisation des fonds dédiés	282 864	153 424
Autres produits	27 093	238
TOTAL (I)	9 942 795	8 616 588
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	52 409	78 971
Variation de stocks	-	-
Autres achats et charges externes	3 186 446	2 570 921
Aides financières	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés	413 852	406 634
Salaires et traitements	4 152 925	3 907 682
Charges sociales	1 410 418	1 357 525
Dotation aux amortissements et aux dépréciations	554 845	554 922
Dotations aux provisions	29 713	163
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	12 201	-
Reports en fonds dédiés	190 168	125 000
Autres charges	26 323	397
TOTAL (II)	10 029 298	9 002 215
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- 86 503	- 385 628

COMPTE DE RESULTAT – 2/2

COMPTE DE RESULTAT CHARGES (€)	31/12/2025	31/12/2024
Produits financiers		
De participation	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	586 314	556 227
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits des immobilisations financières cédées	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL (III)	586 314	556 227
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	21 500	58 983
Intérêts et charges assimilées	42 904	43 519
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL (IV)	64 404	102 502
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	521 909	453 725
Produits exceptionnels (V)	-	183 340
Charges exceptionnelles (VI)	-	23 377
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-	159 964
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les sociétés (VIII)	1 515	1 494
TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV)	10 529 109	9 356 154
TOTAL DES CHARGES (II+VI+VI+VII+VIII)	10 095 218	9 129 587
EXCEDENT OU DEFICIT	433 891	226 567
- dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	338 047	345 850
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	-	-
Prestations en nature	-	-
Bénévolat	-	-
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES	-	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	-	-
Mise à disposition gratuite des biens	-	-
Prestations en nature	-	-
Personnel bénévole	-	-
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES	-	-

ANNEXE COMPTABLE

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers. Elle comporte des éléments d'information complémentaires au bilan et au compte de résultat, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

Ces éléments d'information ne sont mentionnés que s'ils ont une importance significative.

Cette annexe se présente comme suit :

- Description de l'objet social, des activités et des moyens mis en œuvre
- Faits caractéristiques de l'exercice
- Evénements post-clôture
- Principes, règles et méthodes comptables
- Changements de méthode comptable
- Notes sur le bilan et le compte de résultat
- Autres informations

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos au **31/12/2025** dont le total est de **6 975 239 euros** et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de **+ 433 891 euros**.

DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES ACTIVITES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Désignation de l'association : Association Saint-Pierre Mille Possibles

Créée en aout 2021, Saint-Pierre Mille Possibles est une association dont l'objet principal a pour but d'accompagner, enseigner, coéduquer, former, insérer vers la vie sociale, scolaire, préprofessionnelle et professionnel les enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de vulnérabilité sociale.

L'association dont le siège est situé dans le département de l'Hérault au 371 avenue de l'Evêché de Maguelone à Palavas les Flots, est composée de plusieurs établissements :

- Notre Dame de la Gardiolle, à Conqueyrac (30), racheté par la Fondation Saint Pierre dans le cadre d'un apport partiel d'actif en octobre 2021 à l'Association Immobilière Monfortaine. L'ensemble immobilier représente 216 ha.
- Un ACI, à Trèbes, au sein du domaine de l'ITEP Saint Pierre Millegrand, créée en décembre 2021 afin de former au métier du maraichage et du bâtiment des bénéficiaires en contrat d'insertion
- Quatre établissements médico-sociaux (qui relèvent du Code de l'Action Sociale et des Familles) : Saint Pierre Millegrand, Saint Pierre Espérance, Saint Pierre Le Génévrier, et l'IME Améthyste.

La nature des activités sociales et médico-sociales exercées par l'association ainsi que les moyens dont elle dispose sont décrits ci-après :

Natures de l'accompagnement et/ou de la prise en charge	Type d'établissements	Moyens humains (effectif)	Moyens financiers * (en k€)
Médico-social	ITEP / SESSAD / IME / UEM	118	8 747
Insertion	ACI Agricole et Bâtiment	15	546
-	Notre Dame de la Gardiolle	5	998
Total		138	10 291

(*) : Les moyens financiers correspondent au montant total des charges brutes inscrites au compte de résultat au 31 décembre avant l'élimination des prestations réciproques entre les établissements de l'association.

Pour mener à bien ses différentes missions sont détaillées ci-après :

Autorités administratives	Type de financement	Financements alloués en 2025 (En K€)
ARS	Dotation globale	8 432
Total		8 432

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Activité

Rattaché à l'établissement St Pierre Le Genévrier, déploiement des 9 places de l'IME Améthyste à Palavas faisant suite à la reconnaissance par l'ARS en septembre 2024 de cette structure d'accueil d'enfants autistes de l'Association Améthyste qui se consacre dorénavant uniquement au programme répit sur ses deux sites de Palavas et Notre Dame de la Gardiolle.

Obtention de 10 places supplémentaires à l'IME TSA de Courbessac.

Expérimental en 2024, le programme de répit s'est développé à Notre Dame de la Gardiolle, ayant permis l'accueil de 45 familles. L'établissement a refacturé ses couts à la Fondation St Pierre. En effet le répit a bénéficié d'une reconnaissance de l'ARS en 2025 par le versement d'une subvention globale de 500k€ ayant transité par St Pierre le Genévrier qui a reversé la totalité des fonds à la Fondation St Pierre et à l'Association Améthyste Bulle de répit Palavas en fonction de leurs couts réels respectifs.

Continuité d'exploitation

L'association a dû engager de nombreux travaux de réhabilitation pour son site de Notre Dame de La Gardiolle et lancer l'activité de celui-ci. Afin de procéder à la poursuite d'exploitation, cette entité dispose d'un soutien financier de la Fondation Saint-Pierre. Aussi, le conseil d'administration de la Fondation Saint Pierre du 23 avril 2026 a consenti à un nouvel abandon de créance en compte courant au profit de l'établissement Notre Dame de la Gardiolle à hauteur de 580 000 €, faisant suite à celui de 2024 pour 550 000 € et celui de 2023 de 1 185 279.14 €. Cet abandon est à nouveau assorti d'une clause de retour à meilleure fortune dans le cas où la situation financière de l'établissement s'améliorerait.

Gouvernance

Le conseil d'administration du 24 septembre 2025 a nommé Mr Benoit Petit en qualité de trésorier de l'Association Saint-Pierre Mille Possibles, faisant suite à Mr Yves Moutou.

Le directeur général Mr Sylvain Duret est parti fin 2025 sans que son poste ne soit remplacé.

Plan Pluriannuel d'Investissements

Le plan pluri annuel d'investissements (PPI) du Ditep St Pierre Millegrand pour la période 2025-2032 a été validé par l'ARS pour un montant de 3 065 000€. Il comporte notamment la construction d'un nouveau self pour 1,3m€.

EVENEMENTS POST-CLÔTURE

Néant

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

L'association applique le règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, modifié par le règlement ANC n°2022-06, ainsi que le règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'association gérant des établissements relevant du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), elle entre dans le champ d'application du règlement n°2019-04 de l'ANC relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Conformément aux articles 131-1 et 131-2 de l'ANC n°2019-04, la présentation des fonds propres au passif du bilan est décomposée en deux parties pour distinguer les fonds propres restituables aux autorités de tarification :

- Les activités propres regroupant les établissements sous gestion propre ;
- Les activités sous gestion contrôlée des activités sociales et médico-sociales (établissements et services sociaux et médico-sociaux).

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique. Seules sont exprimées les informations significatives.

Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition :

- prix d'achat
- frais accessoires

Les amortissements pour dépréciation sont déterminés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Éléments incorporels :

- | | |
|-----------------------|--------------|
| - Logiciels, licences | de 2 à 5 ans |
|-----------------------|--------------|

Éléments corporels :

- | | |
|--|---------------|
| - Constructions et agencements* | de 3 à 50 ans |
| - Installations techniques, matériel et outillages | de 3 à 15 ans |
| - Matériel de transport | de 2 à 5 ans |

(*) : amortissement par composant

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le prix d'achat augmenté des frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour ramener la valeur brute à la valeur d'inventaire à la date de clôture.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

Les valeurs mobilières de placement

Les VMP sont évaluées à leur coût d'entrée, catégorie par catégorie. La méthode retenue lors des cessions de VMP est la méthode du premier entrée / premier sorti (FIFO). A la clôture de l'exercice, la valeur d'entrée est comparée à la valeur probable de réalisation à la clôture, valeur communiquée par les organismes bancaires. Si cette dernière est inférieure au coût d'entrée, il est pratiqué une dépréciation.

Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement ANC n°2014-03, des provisions pour risques et charges sont constatées lorsque l'Association a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers et ce, sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Provisions réglementées

Selon le règlement ANC n°2019-04, des provisions règlementées sont constituées lorsque les autorités de tarification sont amenées à attribuer des fonds destinés à :

- Faire face au besoin en fonds de roulement liée au cycle d'exploitation ;
- Renforcer l'autofinancement des établissements et services sociaux et médico-sociaux en autorisant le transfert des plus-values de cession d'éléments d'actif à un compte de provision règlementée.

Fonds dédiés

Les ressources externes obtenues des dons, des legs, des subventions ou via des contributions financières des autorités de tarification affectées à des projets définis et non encore utilisées conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs, sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste de « Fonds dédiés ».

Au compte de résultat sont enregistrés :

- En charges dans le poste « Report en fonds dédiés », les ressources reçues dans l'exercice et non utilisés à la clôture ;
- En produits dans le poste « Utilisation des fonds dédiés », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont encourues.

Dans le cadre de fonds dédiés reçus pour le financement des immobilisations affectées à un projet défini, la reprise des fonds dédiés s'effectue au même rythme que celui retenu pour l'amortissement de l'immobilisation.

Les engagements de retraites et avantages assimilés

Méthode de calcul de l'engagement

La méthode d'évaluation ANC 2021 a été retenue en 2024 en cohérence avec les autres entités du groupe Saint Pierre.

Le régime correspondant est un régime d'indemnités de départ en retraite résultant de la Convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966

Au 31.12.2025, le montant de l'engagement de retraite s'élève à 122 242 €. Il est comptabilisé en intégralité en provision pour indemnités de départ à la retraite.

Les principales hypothèses sont les suivantes à la date de clôture :

- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux d'actualisation : 3,96 %
- Taux de rotation : 10%
- Taux d'évolution salariale : 1%
- Le % de cotisations/contribution sociales « patronales » probable retenu à payer sur ces indemnités est 54%.

- Pour la prise en compte du risque de mortalité, le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles de l'Insee distinctes hommes/femmes.

Prestations réciproques

La présentation des comptes de l'Association conduit à des retraitements comptables. Les prestations internes dans le compte de résultat sont neutralisées. Ces montants s'élèvent au 31.12.2025 à 196 416 €.

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES

L'application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022, relatif à la modernisation des états financiers, est obligatoire à compter des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

La première application de ce nouveau règlement constitue un changement de méthode comptable.

Dans ce cadre, il convient de souligner les modifications apportées :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel
- La suppression du transfert de charges
- La refonte du plan de comptes et de la nomenclature
- De nouveaux modèles obligatoires pour le bilan et le compte de résultat
- Une nouvelle structure de l'annexe, avec des tableaux normalisés

NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

Immobilisations brutes

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Reclassements	Diminutions	Valeur brute fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais de recherche et de développement	7 886	-	-	-	7 886
Concessions, brevets et droits similaires	60 798	22 719	-	-	83 517
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
Total immobilisations incorporelles	68 684	22 719	-	-	91 403
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					-
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	4 979 768	-	-	-	4 979 768
Installations techniques et outillage industriel	897 997	34 594	-	-	932 591
Autres immobilisations corporelles	2 001 772	276 141	-	73 536	2 204 377
Immobilisations corporelles en cours	1 550	-	-	-	1 550
Total immobilisations corporelles	7 881 087	310 735	-	73 536	8 118 286
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					-
Participation	6 832	-	-	-	6 832
Créances rattachées à des participation	333 563	23 000	-	1 500	355 063
Prêts	3 925	-	-	-	3 925
Autres immobilisations financières	7 267	-	-	-	7 267
Total immobilisations financières	351 587	23 000	-	1 500	373 087
TOTAL	8 301 358	356 454	-	75 036	8 582 776

Amortissements

RUBRIQUES	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais de recherche et de développement	3 ans	Linéaire	6 325	1 561	-	7 886
Concessions, brevets et droits similaires	2 à 5 ans	Linéaire	31 912	10 530	-	42 442
Total immobilisations incorporelles			38 237	12 091	-	50 328
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains			-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	3 à 50 ans	Linéaire	2 320 338	281 033	-	2 601 371
Installations techniques et outillage industriel	3 à 15 ans	Linéaire	650 425	84 864	-	735 289
Autres immobilisations corporelles	2 à 15 ans	Linéaire	1 243 143	176 845	61 336	1 358 651
Total immobilisations corporelles			4 213 905	542 742	61 336	4 695 312
TOTAL			4 252 142	554 833	61 336	4 745 639

Etat des créances

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	355 063	-	355 063
Prêts	3 925	-	3 925
Autres immobilisations financières	7 267	-	7 267
Total de l'actif immobilisé	366 255	-	366 255
Clients douteux ou litigieux	1 900	-	1 900
Autres créances clients	221 508	221 508	-
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	23 067	23 067	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 794	23 794	-
Etat - Impôt sur les bénéfices	-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	4 533	4 533	-
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés	1 667	1 667	-
Etat - Divers	99 553	99 553	-
Groupe et associés	-	-	-
Débiteurs divers	8 959	8 959	-
Charges constatées d'avance	93 959	93 959	-
Total de l'actif circulant	478 940	477 040	1 900
TOTAL	845 195	477 040	368 156

Les créances détenues par l'Association Saint-Pierre Mille Possibles auprès des associations partenaires sont inscrites dans les postes « Créances rattachées à des participation » et « Autres créances » au bilan pour respectivement :

- ✓ Créances rattachées à la participation dans la SCEA Mille Possibles de 355 063 €. Cette créance ainsi que les titres de participation détenus sont provisionnés à hauteur de 100%.

Variations des provisions

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises		Montant fin d'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Autres provision réglementées	214 709	-	-	-	214 709
Total provisions réglementées	214 709	-	-	-	214 709
Provisions pour pensions de retraite	148 319	963	-	27 040	122 242
Autres provision pour risques et charges	72 000	28 750	16 000	56 000	28 750
Total provisions pour risques et charges	220 319	29 713	16 000	83 040	150 992
Provisions sur titres et créances participations	334 463	21 500	-	-	355 963
Provisions sur stock et en-cours	-	-	-	-	-
Provisions sur comptes clients	4 597	12	-	6	4 603
Total provisions pour dépréciations	339 060	21 512	-	6	360 566
TOTAL	774 088	51 225	16 000	83 046	726 268

Variations des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-		-	-	-
Réserves	-	-	-	-	-
Report à nouveau	- 517 158	- 119 283	-	-	- 636 441
Excédent ou déficit de l'exercice	- 119 283	119 283	95 844	-	95 844
Situation nette des activités propres	- 636 441	-	95 844	-	- 540 597
Fonds propres	293 674	-	-	-	293 674
Réserves	894 600	-	-	-	894 600
Report à nouveau	- 155 432	345 850	-	-	190 418
Excédent ou déficit de l'exercice	345 850	- 345 850	338 047	-	338 047
Situation nette des activités sous gestion contrôlée	1 378 693	-	338 047	-	1 716 739
Fonds propres consommables	-		-	-	-
Subventions d'investissement	443 866		-	84 201	359 664
Provisions réglementées	214 709		-	-	214 709
TOTAL	1 400 827	-	433 891	84 201	1 750 517

Variation du report à nouveau des activités sous gestion contrôlée

VARIATIONS DES FONDS PROPRES ESMS	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Report à nouveau des activités sous gestion contrôlée :					
- Report à nouveau	559 456	345 850	-	-	905 307
- Report à nouveau dont la prise en charge est différée	- 384 782	-	-	-	- 384 782
- Report à nouveau des charges rejetées	- 330 106	-	-	-	- 330 106
TOTAL	- 155 432	345 850	-	-	190 418

Détail des reports à nouveau par établissement

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Notre Dame de la Gardiolle				
Report à nouveau (Gestion non contrôlée)	- 348 011	-	- 103 401	- 451 411
Report à nouveau (Gestion contrôlée)	-	-	-	-
Report à nouveau dont la prise en charge est différée	-	-	-	-
Report à nouveau des charges rejetées	-	-	-	-
A.C.I.				
Report à nouveau (Gestion non contrôlée)	- 169 147	-	- 15 883	- 185 029
Report à nouveau (Gestion contrôlée)	-	-	-	-
Report à nouveau dont la prise en charge est différée	-	-	-	-
Report à nouveau des charges rejetées	-	-	-	-
Saint-Pierre Millegrand				
Report à nouveau (Gestion non contrôlée)	-	-	-	-
Report à nouveau (Gestion contrôlée)	87 222	125 984	-	213 206
Report à nouveau dont la prise en charge est différée	11 701	-	-	11 701
Report à nouveau des charges rejetées	329 549	-	-	329 549
Saint-Pierre Espérance				
Report à nouveau (Gestion non contrôlée)	-	-	-	-
Report à nouveau (Gestion contrôlée)	244 015	41 579	-	285 594
Report à nouveau dont la prise en charge est différée	23 843	-	-	23 843
Report à nouveau des charges rejetées	557	-	-	557
Saint-Pierre Le Genévrier				
Report à nouveau (Gestion non contrôlée)	-	-	-	-
Report à nouveau (Gestion contrôlée)	228 219	189 410	-	417 630
Report à nouveau dont la prise en charge est différée	372 641	-	-	372 641
Report à nouveau des charges rejetées	-	-	-	-
Saint-Pierre Le Genévrier - ime				
Report à nouveau (Gestion non contrôlée)	-	-	-	-
Report à nouveau (Gestion contrôlée)	-	-	- 11 123	- 11 123
Report à nouveau dont la prise en charge est différée	-	-	-	-
Report à nouveau des charges rejetées	-	-	-	-
TOTAL	- 672 590	356 973	- 130 406	- 446 023

Contribution par structure au résultat de l'exercice

Structures	Année 2025	Année 2024	Variation
Notre Dame de la Gardiolle	122 450	- 103 401	225 851
A.C.I.	- 26 606	- 15 883	- 10 723
Saint Pierre Millegrand	53 433	125 984	- 72 551
Saint Pierre Espérance	76 472	41 579	34 893
Saint Pierre Le Genévrier	210 911	189 410	21 501
Saint Pierre Le Genévrier - IME	- 2 770	- 11 123	8 353
RESULTAT	433 891	226 567	207 324

Fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	NOUVEAUX	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Fonds dédiés à l'investissement	725 495	-	140 178	-	-	585 317	-
Fonds dédiés à l'exploitation	120 439	173 883	140 106	-	-	154 216	-
Fonds dédiés autres organismes	4 582	16 285	2 580	-	-	18 287	-
TOTAL	850 517	190 168	282 864	-	-	757 821	-

Les fonds dédiés à l'investissement s'élèvent à 585 K€ au 31/12/2025 et sont constituées principalement des sommes non consommées au titre de travaux sur le château de Saint-Pierre Millegrand (272 K€) et sur le bâtiment Soleiado de Saint-Pierre le Genévrier (149 K€).

État des dettes

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	2 410 717	257 178	904 054	1 249 485
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	638 856	638 856		
Personnel et comptes rattachés	351 767	351 767		
Sécurité sociale et autres organismes	390 697	390 697		
Impôts sur les bénéfices	1 515	1 515		
Taxe sur la valeur ajoutée	26 038	26 038		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	13 925	13 925		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	383	383		
Groupe et associés	421 692	421 692		
Autres dettes	60 321	60 321		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	4 315 910	2 162 371	904 054	1 249 485

En date du 21 février 2022, le Conseil d'administration de l'association Saint-Pierre Mille Possibles a approuvé la souscription de deux emprunts pour un montant total de 2 100 000 €, en vue de financer le programme d'investissement. A la clôture de l'exercice, la totalité de l'emprunt a fait l'objet d'un déblocage.

Concernant les autres dettes, il s'agit principalement du compte courant de la Fondation Saint-Pierre pour un montant de 421 692 €.

Variation des emprunts

Emprunts	Etablissement de crédit	Autres organismes	TOTAL
Capital restant au 01/01/2025	2 666 279	-	2 666 279
Souscription nouvel emprunt	-	-	-
Remboursement d'emprunt	- 255 466	- -	255 466
Variation intérêts courus et non échus	- 96	-	96
Capital restant dû au 31/12/2025	2 410 717	-	2 410 717

Ventilation des produits de tiers financeurs par établissement

- Saint-Pierre Millegrand et Espérance : 3 541 605 €
- Saint-Pierre Le Genévrier : 4 481 998 €
- Saint-Pierre Le Genévrier – IME : 408 516 €

Total 8 432 119 €

ENGAGEMENT HORS BILAN

Engagements financiers reçus

La Fondation Saint Pierre s'est portée caution solidaire en faveur de la BNP Paribas du prêt de 1 890 000€ en principal, augmenté des intérêts, cotisations, commissions, frais et accessoires.

De plus, la Fondation Saint Pierre a consenti en garantie du remboursement en capital, intérêts, cotisations, commissions, frais et accessoires, une hypothèque de premier rang pour 945 000€ au profit de la BNP Paribas sur une partie désignée de l'ensemble immobilier du domaine de La Gardiolle.

Engagements financiers donnés

En 2023, 2024 et 2025, l'association a bénéficié de trois abandons de créances (1 185 279 €, 550 000 € et 580 000 €) consentis par la Fondation Saint-Pierre, assortis d'une clause de retour à meilleure fortune.

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants associatifs (décret n° 2004-76 du 20 janvier 2004 concernant la gestion désintéressée des organismes agissant sans but lucratif)

L'exercice des mandats associatifs ne fait l'objet d'aucune rémunération, mais seulement le cas échéant d'un défraiement.

Rémunération des 3 plus hauts cadres salariés

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versé en 2025 aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles ou salariés, s'est élevé à 253 K€.

Effectif moyen au 31.12.2025

L'effectif moyen de l'Association Saint-Pierre Mille Possibles est de 138 ETP au 31 décembre 2025.

Détail par établissement :

➤ Notre Dame de la Gardiolle	5
➤ A.C.I.	15
➤ Saint-Pierre Millegrand / Espérance	52
➤ Saint-Pierre Le Genévrier / IME	66

Total	138

Honoraires du commissaire aux comptes

Honoraires du commissaire aux comptes	Montant HT	Montant TTC
Honoraires afférents à la certification des comptes	12 500	15 000
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	-	-
Total	12 500	15 000

Informations sur les opérations avec les parties liées

Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées			
Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie liée au cours de l'exercice	Autres informations
Fondation Saint-Pierre	-	580 K€	Abandon de compte courant